



Caractéristiques des parcelles agricoles au Burkina Faso

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DES
STATISTIQUES SECTORIELLES

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons



Note d'information

Enquête Permanente Agricole (EPA)
de la campagne 2023/2024

Caractéristiques des parcelles agricoles au Burkina Faso

Ouagadougou, Juin 2025



Table des matières

.....	
Liste des tableaux et graphiques	3
Abréviations.....	4
Faits saillants.....	5
Introduction	7
1. Caractérisation des parcelles agricoles.....	7
○ 1.1. Superficie moyenne des parcelles :	7
○ 1.2. Type d'association des parcelles	7
○ 1.3. Localisation des parcelles	8
○ 1.4. Relief des parcelles	8
○ 1.5. Mode d'acquisition des parcelles	9
2. Niveau de sécurisation et mode de faire valoir des parcelles	10
○ 2.1. Type de sécurisation foncière	10
○ 2.2. Mode de faire valoir des parcelles	10
3. Gestion durable des parcelles agricoles exploitées	11
○ 3.1. Superficies récupérées	11
○ 3.2 Superficies en jachère	12
Glossaire.....	14
Sources et disponibilité des données	14
Liens connexes.....	14
Citation requise.....	14
Remerciements.....	14
Crédit photo.....	14



Liste des tableaux et graphiques

Liste des tableaux

Tableau 1 : Proportion des superficies de parcelles par mode d'acquisition, par région (%)	9
Tableau 2 : Répartition des superficies de parcelles selon le type de sécurisation foncière, par région	10
Tableau 3 : Répartition des superficies de parcelles selon le mode de faire-valoir, par région (%).....	11

Liste des tableaux

Figure 1: Part des superficies en monoculture par région (%)	7
Figure 2: Superficie moyenne des parcelles par région (ha)	7
Figure 3: Part des superficies par type de localisation (%).....	8
Figure 4: Part des superficies des parcelles agricoles par type de relief (%)	9
Figure 5:Part des superficies Récupérées	12
Figure 6: Part des superficies avec (CES/DRS)	12
Figure 7: Durée moyenne (en années) de Mise en culture après la jachère	13
Figure 8: Proportion des superficies mises en jachère.....	13



Abréviations

CES/DRS: Conservation des Eaux et des Sols/ Défense et Restauration des Sols

EPA: Enquête Permanente Agricole

RGA: Recensement Général de l'Agriculture



Faits saillants

- **Prédominance des petites exploitations agricoles** : La majorité des exploitations sont familiales et de petite taille, souvent inférieures à un hectare.
- **Disparités régionales dans la taille des exploitations** : Les superficies moyennes des parcelles varient considérablement, de 0,23 ha dans le Centre à 0,96 ha dans la Boucle du Mouhoun. Les régions comme le Centre et le Plateau Central se caractérisent par de plus petites exploitations, tandis que des zones comme la Boucle du Mouhoun et les Hauts-Bassins disposent de superficies moyennes plus élevées.
- **Prédominance des parcelles de brousse** : Les ménages agricoles exploitent majoritairement des parcelles de brousse (65,1 %), suivies des parcelles de case (28,6 %) et des parcelles de campement (6,3 %).
- **Sécurisation foncière limitée** : La majorité des terres au Burkina Faso restent sans titre foncier formel, avec une forte prédominance de la possession informelle. L'utilisation de documents légaux tels que le titre foncier ou le permis d'exploiter demeure faible.
- **Accès aux terres basé sur l'héritage et les dons** : La majorité des terres agricoles sont acquises par héritage ou dons, avec une présence limitée de titres fonciers ou de permis d'exploiter.
- **Gestion foncière dominée par l'exploitation directe** : Les terres agricoles sont majoritairement exploitées directement par leurs propriétaires, avec un recours limité à la location (métayage ou fermage).
- **Adoption inégale des techniques de conservation** : Plus répandues dans le Nord et le Centre-Nord, les techniques de conservation des eaux et des sols restent insuffisamment adoptées à l'échelle nationale.
- **Faible portion des terres en jachère** : La faible proportion de terres laissées en jachère traduit une pression accrue sur les sols et une intensification de leur exploitation.



Enquête Permanente Agricole (EPA)

L'Enquête Permanente Agricole (EPA) est l'enquête principale qui fournit les statistiques officielles sur les productions agricoles au Burkina Faso. Elle repose sur une méthodologie rigoureuse et scientifique à chaque étape, du tirage de l'échantillon à la production des données. Cette enquête permet d'obtenir des données primaires de qualité, qui servent à établir divers indicateurs concernant l'agriculture et l'alimentation dans le pays. En plus des informations sur la production agricole, l'EPA couvre des thèmes comme la sécurité alimentaire, l'utilisation des intrants agricoles, la main-d'œuvre, la possession d'équipements de production, des animaux, ainsi que les revenus issus des ventes agricoles. L'EPA est un sondage probabiliste stratifié à deux niveaux : les villages, stratifiés par potentiel de production, et les ménages agricoles, stratifiés en fonction de la taille et des biens productifs. L'échantillon utilisé provient du Recensement Général de l'Agriculture (RGA 2019), et un renouvellement a été effectué dans le cadre de la phase 2 du RGA (2021-2023). L'échantillon de l'enquête comprend 884 villages et 5 304 ménages agricoles.

NOTE AU LECTEUR

- Dans certains tableaux, des écarts peuvent apparaître entre les chiffres et leur total en raison des arrondis effectués lors de la génération des indicateurs.
- La liste des étiquettes utilisées pour apporter des précisions sur les estimations :

Etiquette	Signification
[n]	Non disponible
[s]	Nombre insuffisant d'observations pour établir des estimations fiables (moins de 30 observations)
[-]	Zéro observation pour établir une estimation
[x]	Non applicable
[w]	Vrai zéro ou valeur arrondie à zéro
[u]	Fiabilité faible à cause d'un coefficient de variation > 33% pour les variables quantitatives ou une erreur standard > 17,5% pour les variables qualitatives



Introduction

L'agriculture burkinabé repose en grande partie sur des exploitations familiales, souvent caractérisées par de petites parcelles, dont la taille varie en fonction des régions et des types de cultures. Ces exploitations, bien qu'elles occupent une place centrale dans l'économie du pays, sont confrontées à plusieurs défis structurels. En effet, une grande majorité des parcelles agricoles sont de taille réduite, souvent inférieure à un hectare, ce qui limite leur rentabilité et la capacité des producteurs à moderniser leurs pratiques. Par ailleurs, l'un des principaux obstacles à une agriculture durable au Burkina Faso reste le faible niveau de sécurisation des terres. De nombreuses parcelles sont encore exploitées sans titre foncier ou garantie juridique, ce qui fragilise les droits des agriculteurs et engendre des tensions liées à l'accès et à la gestion des terres. Ce manque de sécurisation empêche un investissement à long terme et rend les exploitants vulnérables face aux conflits fonciers, aux spéculations sur les terres et aux impacts du changement climatique. Ainsi, la taille réduite des parcelles et l'insuffisante sécurisation des droits fonciers représentent des défis majeurs pour le développement de l'agriculture et la gestion durable des ressources naturelles au Burkina Faso.

1. Caractérisation des parcelles agricoles

1.1. Superficie moyenne des parcelles :

Les superficies moyennes des parcelles varient significativement selon les régions, allant de 0,23 ha dans le Centre jusqu'à 0,96 ha dans la Boucle du Mouhoun. Cela montre une grande disparité dans la taille des exploitations agricoles à travers le pays. La moyenne des superficies exploitées est plus faible dans des régions comme le Centre (0,23 ha) et le Plateau Central (0,25 ha), traduisant une prédominance de petites exploitations agricoles. En revanche, des régions comme la Boucle du Mouhoun et les Hauts-Bassins ont des superficies moyennes relativement plus élevées.

1.2. Type d'association des parcelles

Les régions avec une forte proportion de monoculture comprennent des zones comme Cascades (89%), Hauts-Bassins (94%), et Sud-Ouest (80%), où les agriculteurs semblent se spécialiser sur une ou quelques cultures, probablement à cause de conditions climatiques favorables ou de l'infrastructure pour la culture à grande échelle.

Le Nord (40%) et le Sahel (40%) ont une part de monoculture plus faible, ce qui pourrait indiquer une plus grande diversité des cultures ou une approche plus traditionnelle de l'agriculture, avec une plus grande variété de cultures en raison de contraintes écologiques ou économiques.

Figure 1: Part des superficies en monoculture par région (%)

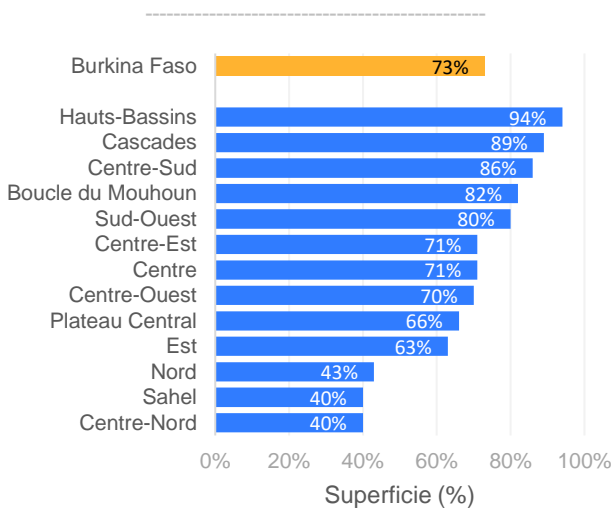
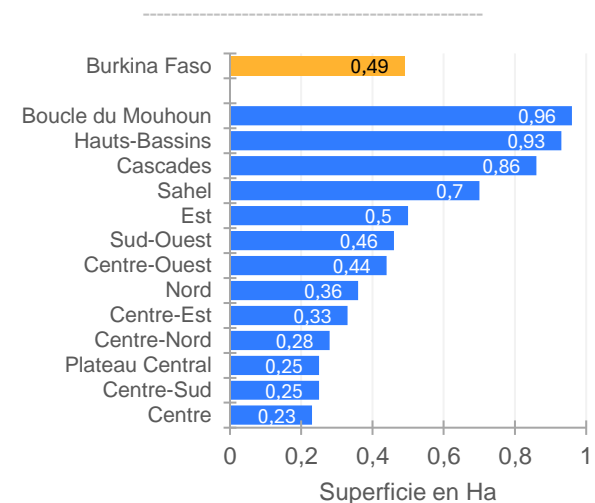


Figure 2: Superficie moyenne des parcelles par région (ha)



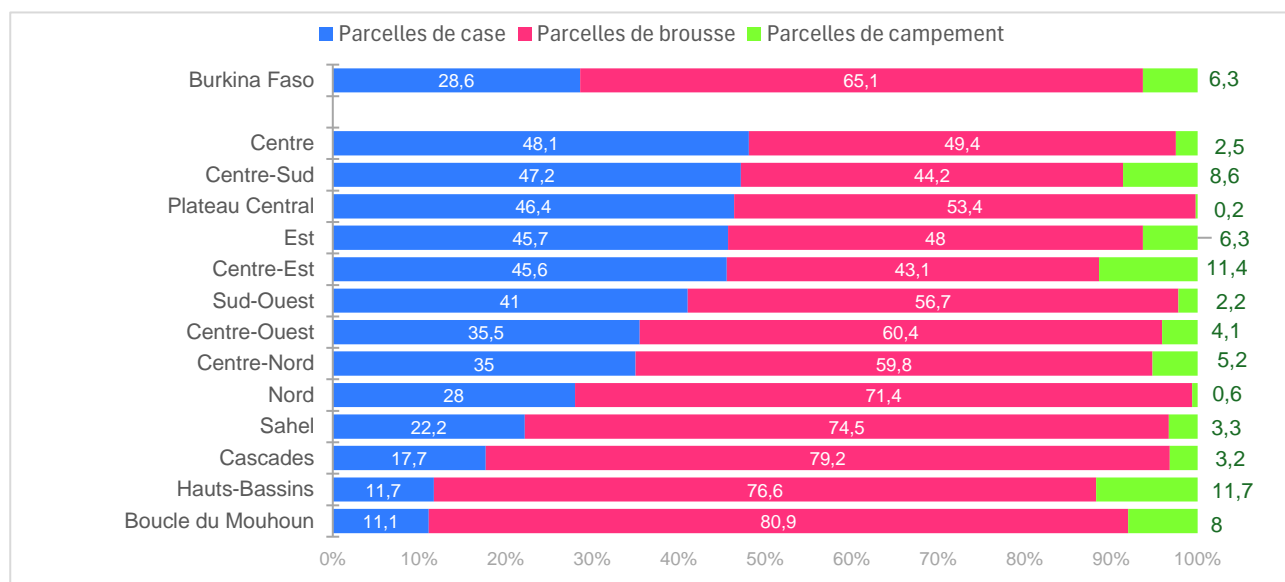


○ 1.3. Localisation des parcelles

On observe que la grande majorité des superficies exploitées par les ménages au niveau national est constituée de **parcelles de brousse** (65,1 %), suivies des **parcelles de case** (28,6 %) et des **parcelles de campement** (6,3 %). Le tableau ci-dessous met en évidence des différences notables dans les types de superficies exploitées en fonction des régions du Burkina Faso. En général, les **parcelles de brousse** sont prédominantes dans la majorité des régions, tandis que les **parcelles de case** sont plus répandues dans les régions du Centre et du Sud. Les **parcelles de campement** représentent une part plus marginale, à l'exception de certaines régions spécifiques.

En effet, les parcelles de brousse sont les plus dominantes dans presque toutes les régions. Elles représentent une part plus élevée dans les régions comme la Boucle du Mouhoun, les Cascades, et les Hauts-Bassins. Par ailleurs, les **parcelles de case** sont plus présentes dans certaines régions comme le Centre, le Centre Est, et le Centre Sud, où elles représentent une part significative (souvent plus de 40 %). Cela pourrait refléter une concentration plus élevée d'agriculture familiale ou de cultures autour des habitations. Bien que les parcelles de campement soient présentes dans toutes les régions, leur proportion reste généralement faible, à l'exception du **Centre Est** et des **Hauts-Bassins**, où la proportion dépasse les 10%.

Figure 3: Part des superficies par type de localisation (%)



Source : Enquête Permanente Agricole (EPA) 2023-2024

○ 1.4. Relief des parcelles

Au niveau national, la majorité des superficies exploitées se trouvent sur des plaines/plateaux (87,1 %), suivies des versants (7,4 %) et des bas-fonds (5,5 %). Cela reflète une forte concentration d'activités agricoles sur des terrains plats ou légèrement inclinés, avec une moindre part d'exploitations sur des terrains situés dans des bas-fonds.

La même structure est observée dans presque toutes les régions, reflétant la prévalence des terres plates ou légèrement inclinées, plus adaptées à l'agriculture à grande échelle.

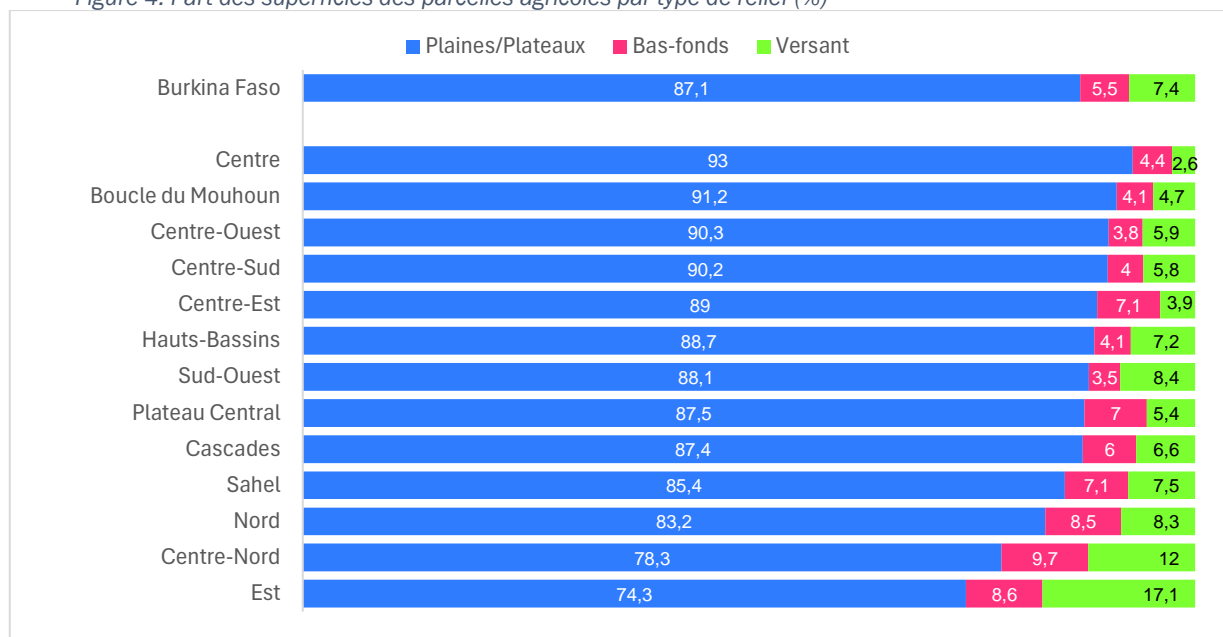
Représentés dans toutes les régions, les bas-fonds restent relativement peu exploités par rapport aux plaines/plateaux, bien que certaines régions comme le Centre Nord et l'Est présentent des proportions relativement plus élevées.

Les versants représentent une proportion notable dans certaines régions comme l'Est, le Centre Nord et le Sahel, où les pentes plus raides ou les zones montagneuses peuvent être exploitées pour des cultures spécifiques ou de l'élevage.



Caractéristiques des parcelles agricoles au Burkina Faso

Figure 4: Part des superficies des parcelles agricoles par type de relief (%)



Source : Enquête Permanente Agricole (EPA) 2023-2024

1.5. Mode d'acquisition des parcelles

Le mode d'acquisition des terres au Burkina Faso est principalement basé sur des héritages ou des dons, avec une très faible part de transactions formelles telles que l'achat ou la location.

En effet, pour la plupart des régions, les parcelles sont principalement héritées ou reçues en dons, représentant souvent plus de 70% des superficies. La région du Sahel (91,5%) et du Centre-Nord (89,5%) affichent les proportions les plus élevées dans cette catégorie. Les superficies empruntées varient entre 5,2% (Sahel) et 31,7% (Centre). Les régions comme la **Boucle du Mouhoun** (20,3%) et le **Centre** (31,7%) ont des proportions plus importantes d'emprunt par rapport aux autres régions. Les achats de parcelles représentent généralement une faible proportion, avec la région du **Centre** ayant la plus grande part (3,4%). En revanche, les régions comme le **Centre-Nord** et le **Sahel** n'affichent pas d'achats significatifs. Peu de régions ont des superficies louées, avec des valeurs proches de zéro dans de nombreuses régions. Le **Centre-Ouest** (1,2%) et le **Plateau Central** (1,3%) enregistrent les valeurs les plus élevées dans cette catégorie.

Tableau 1 : Proportion des superficies de parcelles par mode d'acquisition, par région (%)

Régions	Achetées	Louées	Empruntées	Héritées ou reçues en dons
Boucle du Mouhoun	0,7	0,7	20,3	78,3
Cascades	0,4	0[w]	15,9	83,7
Centre	3,4	0[w]	31,7	64,9
Centre-Est	0,2	0[w]	27,8	72,0
Centre-Nord	0,0	0[w]	10,5	89,5
Centre-Ouest	1,9	1,2	21,7	75,2
Centre-Sud	0,1	0,1	20,9	78,9
Est	0,3	0,1	12,6	87,1
Hauts-Bassins	0,9	1,0	18,9	79,2
Nord	0,2	0[w]	23,3	76,6
Plateau Central	0,9	1,3	26,7	71,2
Sahel	3,3	0[w]	5,2	91,5
Sud-Ouest	0,6	0,3	11,9	87,2
Burkina Faso	0,8	0,5	19,0	79,6

Source : Enquête Permanente Agricole (EPA) 2023-2024



2. Niveau de sécurisation et mode de faire-valoir des parcelles

○ 2.1. Type de sécurisation foncière

Le tableau fournit la répartition des titres fonciers et des différents types de documents de possession foncière par région au Burkina Faso. Il en ressort donc qu'une majorité de terres au Burkina Faso restent sans titre foncier formel, avec une prévalence de la possession informelle, et un faible usage de documents légaux tels que le titre foncier ou le permis d'exploiter.

Dans toutes les régions, on note une proportion significative de terres n'a pas de document formel. La région du **Centre-Ouest** affiche la plus grande proportion sans document (50,9%), suivie de la **Boucle du Mouhoun** (28,4%) et des **Cascades** (28,1%).

Dans plusieurs régions, une grande part de la terre est détenue sans documents légaux tels que des titres fonciers ou des baux. La catégorie "Possesseur terrien" est particulièrement forte dans des régions comme le Sahel (88,3%) et le Sud-Ouest (83,3%).

Les actes de cession de possession foncière rurale sont rares, représentant des parts faibles dans la majorité des régions. Les attestations de possession foncière (APF) sont présentes dans plusieurs régions, mais leur proportion reste faible, avec un pic dans le Plateau Central (3,2%). Le permis d'exploiter est également rare, affectant une faible proportion de terres dans presque toutes les régions. Les titres fonciers ou baux sont quasi inexistants, représentant de faibles pourcentages dans toutes les régions (ex. : Est à 14,5%, Centre à 0,2%).

Tableau 2 : Répartition des superficies de parcelles selon le type de sécurisation foncière, par région (%)

Régions	Aucun	Titre foncier ou bail	Attestation de Possession Foncière (APF)	Permis d'exploiter	Acte de cession de possession foncière rurale	Possesseur terrien	Autorisation de mise en valeur temporaire
Boucle du Mouhoun	28,4	0,4	0,0	0,1	0,0	71,0	0,1
Cascades	28,1	0[w]	0,2	0[w]	0,4	71,3	0[w]
Centre	41,8	0,2	0,9	0[w]	2,1	55,0	0[w]
Centre-Est	36,0	0,1	0,1	0[w]	0,0	63,8	0,0
Centre-Nord	27,4	0,1	0,2	0,1	0,0	72,2	0[w]
Centre-Ouest	50,9	0,7	0,1	0[w]	0,0	48,3	0,0
Centre-Sud	34,5	0,1	0,0	0,0	0,4	65,0	0[w]
Est	26,0	14,5	0,0	0,1	0[w]	59,4	0[w]
Hauts-Bassins	26,3	0,1	1,3	0,0	0,1	72,0	0,1
Nord	32,0	0,2	0,0	0,0	0,0	67,8	0[w]
Plateau Central	35,1	0,2	3,2	0[w]	0,2	60,6	0,7
Sahel	8,6	0[w]	2,8	0,0	0,2	88,3	0[w]
Sud-Ouest	16,3	0,3	0[w]	0[w]	0,1	83,3	0[w]
Burkina Faso	31,2	1,6	0,4	0,0	0,1	66,6	0,1

Source : Enquête Permanente Agricole (EPA) 2023-2024

○ 2.2. Mode de faire-valoir des parcelles

Le tableau suivant présente la répartition des superficies de parcelles selon le mode de faire-valoir dans différentes régions du Burkina Faso. Il en ressort que, la majorité des superficies de parcelles au Burkina Faso sont cultivées directement par les propriétaires, avec des pratiques de métayage et de fermage restant très marginales.

Le faire-valoir direct (cultiver soi-même la terre) est largement dominant dans toutes les régions, représentant des proportions proches de 100% dans presque toutes les régions. Par exemple, dans des régions comme les Cascades, le Centre et le Sahel, cette proportion atteint 100%. Même dans les



régions où cette proportion est légèrement inférieure (comme la Boucle du Mouhoun à 99,3%), elle reste largement prépondérante. Le métayage est marginal, avec des proportions faibles dans certaines régions. Par exemple, la Boucle du Mouhoun enregistre 0,5%, le Plateau Central a 0,8%, et le Centre-Ouest a 0,3%. Cela reste bien inférieur à 1% dans presque toutes les régions. Le fermage est également marginal, avec des proportions faibles. Par exemple, la Boucle du Mouhoun a 0,2%, les Hauts-Bassins a 0,9%, et le Sud-Ouest a 0,3%. Il n'est pratiquement pas observé dans de nombreuses régions.

Tableau 3 : Répartition des superficies de parcelles selon le mode de faire-valoir, par région (%)

Régions	Direct	Métayage	Fermage
Boucle du Mouhoun	99,3	0,5	0,2
Cascades	100,0	0[w]	0[w]
Centre	100,0	0[w]	0[w]
Centre-Est	100,0	0,0	0[w]
Centre-Nord	100,0	0[w]	0[w]
Centre-Ouest	98,8	0,3	0,9
Centre-Sud	99,9	0,1	0[w]
Est	99,9	0[w]	0,1
Hauts-Bassins	99,0	0,2	0,9
Nord	100,0	0[w]	0[w]
Plateau Central	98,7	0,8	0,5
Sahel	100,0	0[w]	0[w]
Sud-Ouest	99,7	0,0	0,3
Burkina Faso	99,5	0,2	0,3

Source : Enquête Permanente Agricole (EPA) 2023-2024

3. Gestion durable des parcelles agricoles exploitées

○ 3.1. Superficies récupérées

L'application des techniques CES/DRS a un impact significatif sur la récupération des sols et la gestion des ressources en eau à travers le Burkina Faso. Certaines régions bénéficient particulièrement de ces techniques, tandis que d'autres montrent un besoin accru de soutien pour augmenter leur adoption et leur efficacité. Dans l'ensemble, il existe un potentiel important pour améliorer la gestion durable des ressources naturelles à l'échelle nationale, en particulier dans les zones vulnérables à l'érosion et à la dégradation des sols.

Les régions les plus touchées par l'érosion et la dégradation des sols, telles que le Nord, le Centre-Nord et l'Est, ont une meilleure performance en termes de pratique des techniques CES/DRS, ce qui reflète probablement un besoin urgent de telles pratiques pour préserver les sols et les ressources en eau. À l'inverse, des régions comme la Boucle du Mouhoun et le Plateau Central présentent des chiffres plus faibles, ce qui pourrait indiquer soit un moindre besoin d'application des techniques, soit un plus faible taux de mise en œuvre des pratiques de conservation.

En moyenne, **la part des superficies récupérées** à l'échelle du Burkina Faso est de **1,5 %**. La part des superficies sur lesquelles au moins une technique de conservation des eaux et des sols ou de défense restauration des sols (CES/DRS) est appliquée est de **14,7 %**.

Certaines régions, telles que le Centre-Nord (42,5 %), le Nord (46,1 %) et le Sahel (42,4 %), montrent une forte application des techniques CES/DRS, ce qui indique que ces zones bénéficient particulièrement des mesures de conservation et de restauration des sols. Le Centre-Ouest (9,6 %) et le Plateau Central (14,7 %) montrent également des niveaux d'application notables, ce qui suggère que les techniques CES/DRS sont de plus en plus appliquées dans ces régions.



Cependant la région des Cascades affiche une part de superficie récupérée de 0 % et une part de 1,9 % avec l'application des techniques CES/DRS. Les Hauts-Bassins (4,2 %) et le Sud-Ouest (8,3 %) ont également des résultats plus modestes, ce qui pourrait signifier que les techniques sont encore en développement ou que leur mise en œuvre n'est pas aussi étendue dans ces zones pour des raisons de faible dégradation des sols dans ces régions.

Figure 5: Part des superficies récupérées

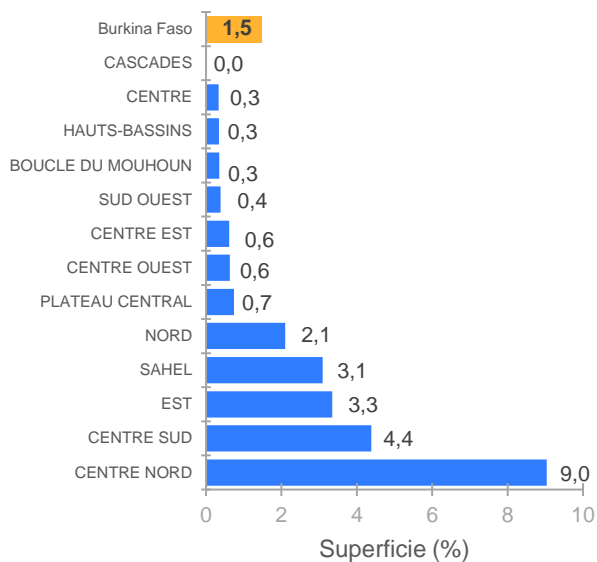
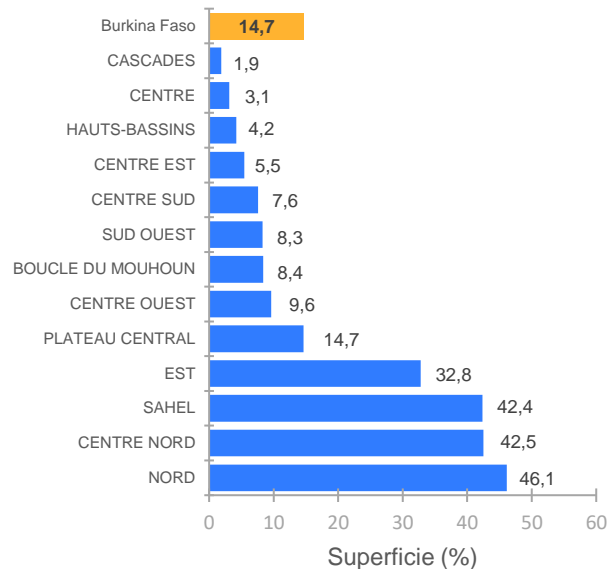


Figure 6: Part des superficies avec (CES/DRS)



Source : Enquête Permanente Agricole (EPA) 2023-2024

○ 3.2 Superficies en jachère

En moyenne au **Burkina Faso**, la durée de mise en culture après la jachère est de **9 ans**, et la proportion des superficies mises en jachère est de **4,63%**. Cela peut suggérer un modèle agricole où les terres sont régulièrement mises en culture avec un renouvellement limité de la jachère, ce qui peut avoir des impacts négatifs sur la durabilité à long terme des sols.

La durée moyenne de mise en culture après la jachère varie entre 5 et 29 ans selon les régions. La région du Centre-Est a la plus longue durée avec 29 ans, ce qui pourrait indiquer des pratiques de jachère prolongée, probablement pour permettre la régénération des sols après des périodes de culture intenses ou de forte dégradation. Les régions comme le Centre, le Nord, et le Sahel affichent une durée de 5 ans, ce qui semble être la norme pour ces zones. Une mise en culture après une courte période de jachère pourrait être liée à une pression sur les terres ou à une gestion intensive des sols. D'autres régions comme le Centre-Ouest, les Hauts-Bassins, le Plateau Central, et la Boucle du Mouhoun montrent des durées modérées entre 6 et 8 ans, ce qui reflète probablement une stratégie de gestion de la terre intermédiaire.

La proportion des superficies mises en jachère varie considérablement entre les régions. La région de l'Est (19,52%) et le Nord (10,87%) se distinguent par des pourcentages relativement élevés de terres mises en jachère. Cela peut signifier des besoins plus importants en régénération des sols dans ces régions. Le Centre-Nord avec 6,79% et le Sahel (4,59%) suivent en termes de part de superficie mise en jachères. À l'inverse, des régions comme la Boucle du Mouhoun (0,82%) et le Plateau Central (1,07%) ont une faible proportion de terres mises en jachère, ce qui pourrait refléter une pression plus grande sur les terres ou une gestion plus intensive de la culture.



Caractéristiques des parcelles agricoles au Burkina Faso

Figure 7: Durée moyenne (en années) de mise en culture après la jachère

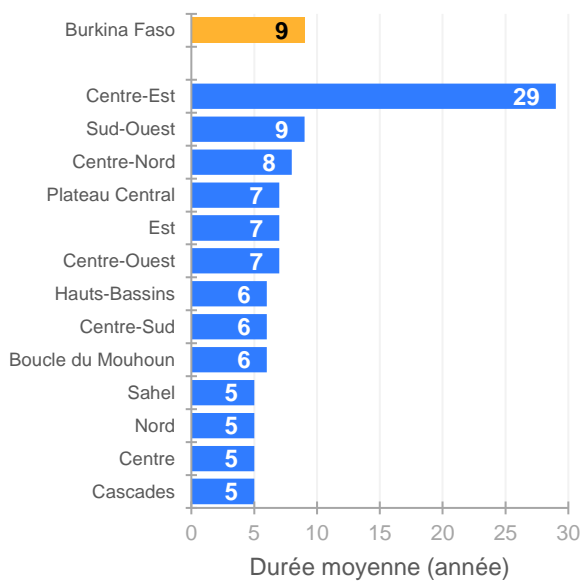
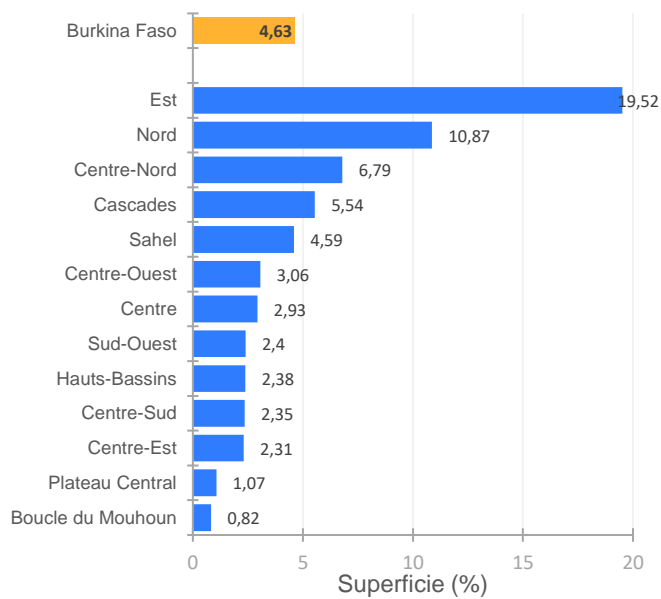


Figure 8: Proportion des superficies mises en jachère



Source : Enquête Permanente Agricole (EPA) 2023-2024



Glossaire

Parcelle agricole : c'est une partie de terrain exploitée par un membre ou plusieurs membres du ménage et portant une seule culture ou une association de cultures.

Le mode de faire-valoir direct : s'applique lorsque l'exploitant ne fait aucune répartition de sa production avec quelqu'un d'autre et ne fait aucune autre transaction au profit d'une tierce personne ;

Le métayage : c'est une location de terre (parcelle, champ) pour laquelle le bénéficiaire doit attribuer un pourcentage de la production de la terre louée. Ce

pourcentage est fixé à l'avance au moment de la transaction.

Le fermage : c'est une location de terre (parcelle, champ) pour laquelle le propriétaire doit recevoir un paiement fixe défini au moment de la transaction et ne tenant pas compte du résultat de la production. Le paiement peut être en nature.

Sources et disponibilité des données

[Microdonnées de l'EPA 2023/2024](#)

Liens connexes

[Rapport sur les résultats définitifs de l'Enquête Permanente Agricole \(EPA\) de la campagne Agricole 2023/2024](#)

Note d'information de l'EPA 2023/2024

- [Caractéristiques des ménages agricoles au Burkina Faso](#)
- [Composition et caractéristiques du cheptel au Burkina Faso](#)
- [Utilisation des intrants, Pratiques agricoles et environnement](#)

Tableaux Excel

- [Caractéristiques des ménages agricoles](#)
- [Caractéristiques des membres des ménages agricoles](#)
- [Composition et caractéristiques du cheptel](#)
- [Caractéristiques des parcelles agricoles](#)
- [Utilisation des intrants](#)

[Tableaux multidimensionnels de l'EPA \(https://burkinafaso.opendataforafrica.org\)](https://burkinafaso.opendataforafrica.org)

Citation requise

DGESS/MARAH. 2025. Note d'information. Enquête Permanente Agricole (EPA) de la campagne 2023/2024. *Caractéristiques des parcelles agricoles au Burkina Faso*. Ouagadougou, Burkina Faso : DGESS/MARAH

Remerciements



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Crédit photo

Photo de couverture : © FAO/Olympia de Maismont